

Communiqué de presse de l'Association des Rives du Lac à La Tour-de-Peilz

Faisabilité d'un projet de chemin au bord du lac

L'Association des Rives du Lac à La Tour-de-Peilz (ARL) a tenu une conférence de presse mardi, 1er septembre 2015, à l'Hostellerie Beau-Rivage, afin de démontrer qu'il est possible de réaliser un chemin au bord du lac malgré l'inertie et la mauvaise volonté politique des autorités communales. C'est ainsi que l'ARL a pris le taureau par les cornes et a voulu se rendre compte par elle-même des soi-disant difficultés à le réaliser. Un expert en aménagement du territoire mandaté par l'ARL s'est penché sur le problème et a trouvé une solution qui tient compte des principaux paramètres en jeu. Ce projet n'a pas la prétention d'être l'unique solution, mais il a le grand mérite de montrer de manière concrète qu'un sentier au bord du lac accessible aux seuls piétons selon le souhait des initiants est réalisable avec des aménagements et des coûts tout à fait raisonnables, moins de 1,5 million de francs selon une estimation approximative. Un film tourné sur les lieux appuie de façon convaincante la faisabilité de ce chemin voulu par la majorité des Boélands.

Depuis l'acceptation de l'initiative communale du 30 nov. 2010, la Municipalité et le Conseil communal à majorité de droite ont tout fait pour neutraliser la décision populaire. La municipalité a mis plus de 18 mois pour élaborer un préavis en vue d'une étude de faisabilité, dépassant le délai exigé par la loi sur les communes. Comble de tout, elle a inclus dans ce préavis des frais d'expropriation exorbitants dont le calcul fantaisiste ne s'appuyait sur aucune base solide.

Les initiants du projet ont eu beau multiplier les interventions au Conseil communal et assurer une veille constante des travaux réalisés sur les parcelles concernées par le tracé du chemin riverain pour qu'aucun obstacle supplémentaire n'y soit implanté, rien n'y a fait. Même le dépôt d'un recours juridique auprès du Conseil d'Etat est resté sans effet. Pourtant, la réponse du Canton au recours demandait à la Municipalité d'« agir sans désespérer ». Cette injonction datée du 21 août 2013 est restée jusqu'à maintenant lettre morte. L'assurance du canton de payer la moitié des frais non seulement de la réalisation du chemin, mais aussi de l'étude préalable, n'y a rien changé.

Cette situation manifeste de blocage des autorités locales malgré un vote populaire explique la présente démarche de l'Association des Rives du Lac à La Tour-de-Peilz.

Comité de l'Association des Rives du Lac- La Tour-de -Peilz

Autres informations disponibles sur le site de l'Association des Rives du Lac (ARL) : rivesdulac.ch

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à Mme Geneviève Pasche, présidente de l'ARL. Tél. : 021 905 16 01 ou 079 769 37.87. Adresse e-mail : g.pasche@ip-worldcom.ch